



L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir
A Paris MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3
Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.
Répétées 3 fois, 20 c. la ligne.
Répétées 5 fois, 15 c. la ligne.
Annonces ordinaires, 20 c. la ligne.
Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Écho Roannais*, le *Journal de Roanne*, le *Courrier de Roanne*.
Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10c. pour les communes suivantes :
Babigny, Cherié, Comelle-Vernay, Gordelle, Léniguy, Nantais, Duches, Torigny, Pouilly-les-Vonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villefontaine, Villerest, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marton et Vignat, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.
ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, et Cie.

Dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Babigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont
Moulins.
5 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 20 soir. Paris, Clermont, Moulins.
8 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Moulins.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny, St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

AVIS

Ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré, sont priés de nous en faire parvenir le montant sans retard.

Roanne, le 11 Septembre 1870.

Depuis notre dernier numéro, les événements marchent et se succèdent avec une rapidité effrayante. Un de nos corps d'armée a été détruit et l'autre mis dans l'impossibilité d'agir. Le gouvernement qui n'a pas su nous mettre à l'abri de l'invasion a été renversé et la République proclamée à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Nous avons aujourd'hui à la tête du gouvernement des hommes de talent et d'énergie sur lesquels la France a droit de compter, mais leurs efforts seraient impuissants si tous les bons citoyens ne se réunissaient pour seconder l'action de ceux qui sont préposés à la défense et à la tranquillité de la Patrie.

Aussi faisons-nous un pressant appel à l'union, à la concorde de tous ceux qui aiment leur pays et veulent le voir grand et respecté. L'union fait la force des nations, la discorde nous livrerait à nos ennemis.

Que chaque citoyen s'arme de courage et de résolution pour combattre à la fois les Prussiens et les fauteurs de désordre à l'intérieur. Les dissensions politiques sont un grand moyen de succès pour le roi Guillaume : il y comptait et a été déçu. Que ses soldats ne trouvent donc devant eux que les rangs serrés et unis d'une nation de frères, et il verra enfin, ce vieux roi barbare, qu'il ne suffisait pas de réduire à merci un corps d'armée pour épuiser la sève de patriotisme qui reflue en ce moment des extrémités jusques au cœur de la France.

E. MARION.

Roanne 11 septembre.

La patrie est en deuil. Tous les cœurs français ne sont-ils pas attristés ? Quel bon citoyen n'a pas versé des larmes de sang, en lisant cette dépêche qui nous fait connaître un immense désastre !
Mais faut-il que les cœurs se laissent abattre ! Non. Vive la France, qui ne meurt pas, qui ne peut pas mourir !

Proclamation du Conseil des Ministres

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,
Un grand malheur frappe la patrie. Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, 40,000 hommes ont été faits prisonniers.
Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LES SEPT PARTAGES DE LA POLOGNE

Étude historique

PAR A. DE MARTONNE.

Il existe des erreurs historiques plus authentiques que la réalité, plus vraies que la vérité même, parce qu'elles résument des époques, peignent des hommes, caractérisent des faits. Ces erreurs peuvent être discutées par les annalistes, débattues par la critique. Soit. Mais qu'on se garde bien de les détruire dans l'esprit de la masse. Qu'on n'efface pas cette croyance honnête ; on ne pourrait la remplacer que par un fâcheux scepticisme.

Il est d'autres erreurs historiques, sans profit aucun, qu'il importe de rectifier, des masques qu'il est utile de briser pour montrer les visages. C'est ce que nous essaierons d'accomplir aujourd'hui pour un point mal connu des annales modernes de l'Europe.

Tout le monde parle de trois partages de la Pologne. Nul ne sait qu'il y en eut, en réalité, sept bien comptés, dont les traités authentiques existent encore et qui furent faits dans les années 1772, 1793, 1795, 1807, 1809, 1813, et 1846. Nous allons les faire connaître, avec quelques détails, aux lecteurs impartiaux.

Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage. Paris est aujourd'hui en état de défense. Les forces militaires du pays s'organisent. Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de Paris ; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

Dépêche télégraphique.

Paris le 5 septembre 1870 à 10 heures 15 minutes du soir.
Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets, Sous-Préfets, Général commandant les divisions et subdivisions, et Gouverneur général de l'Algérie.

Français,
Un grand malheur frappe la Patrie. Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre trois cent mille ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers.

Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon grièvement blessé, a signé une capitulation.

Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage. Paris est en état de défense. Les forces militaires du pays s'organisent. Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de la Loire. Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

L'Empereur a été fait prisonnier dans la lutte. Le Gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

Le Conseil des Ministres : Général comte de Palikao, ministre de la Guerre ; Henri Chevreau, ministre de l'Intérieur ; Amiral Rigaud de Genouilly, ministre de la marine ; Grandperret, garde des Sceaux, ministre de la justice ; P. Magne, ministre des Finances ; baron Jérôme David, ministre des Travaux publics ; prince de la Tour d'Auvergne, ministre des Affaires étrangères ; J. Brame, ministre de l'Instruction publique ; Clément Duvernois, ministre de l'Agriculture ; Bussou-Billaud, ministre, président le Conseil d'Etat.

Pour copie conforme :
Le Sous-Prefet,
NEEL.
Le Ministre de l'Intérieur,
Henri CHEVREAU.

Voilà donc où devait aboutir le silence du gouvernement ! Les nouvelles communiquées au Corps législatif, et dont la gravité a été dépassée par celles de la nuit, se sont répandues dans Paris avec la rapidité de l'éclair ; la douleur sur tous les fronts a remplacé la fièvre de ces derniers jours. Avant-hier encore des récents complaisants, mélange d'obscurité et de fantaisie, faisaient croire au succès ; il est dur de passer tout à coup de ces illusions de victoire aux plus lamentables réalités.

Des défaillances, ô douleur ! se sont rencontrées sous notre drapeau ; mais il faut don-

ner la louange à pleines mains aux vaillants que la mitraille n'a pas dévorés, et aussi aux vaillants tombés aux bords de la Meuse ou de la Moselle ; le deuil des familles est grand ; il se confond avec le deuil de la patrie. La France n'attend pas de nous des larmes, mais la vengeance de son honneur.

Où, l'honneur de la France souffre une cruelle blessure. C'est une sinistre nouveauté dans notre histoire. Cette déplorable aventure de guerre n'a été depuis un mois qu'un long et terrible revers. Et le champ de bataille n'était pas lointain, il était chez nous. Nous étions vaincus sur notre propre sol. Il a fallu capituler devant l'étranger ! Et quand on se reconstruit pas la France à ces airs de faiblesse et de déroute.

Après avoir été dans le monde la nation toujours victorieuse, une nation de fer et de gloire, elle ne se trouverait donc plus de taille à résister aux descendants des électeurs de Brandebourg ! Cela ne se dira pas, et d'un bout du pays à l'autre, tout Français sera debout, et la grandeur de l'effort égalera la grandeur du danger. Sauvons, sauvons l'honneur de la France, et faisons-lui d'autres destinées !

POUJOLAT.

Corps législatif.

Paris, 4 septembre 1870.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, a eu lieu une réunion extraordinaire du Corps législatif, motivée sur les graves événements annoncés dans la proclamation ci-dessus.

Le complément de nouvelles apportées au Corps législatif par M. le ministre de la guerre a tout à coup changé la face des choses. Il était une heure du matin, et M. de Palikao a demandé que l'on n'entamât point sur le champ « La discussion relative aux conséquences sérieuses que ces événements doivent entraîner. »

Tout en acceptant la remise de la discussion pour le lendemain midi, M. Jules Favre a déposé une grave proposition signée de 27 membres de la gauche, et dont voici le texte :

Art. 1^{er}. Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la constitution.
Art. 2. Il sera nommé par le Corps législatif une commission de gouvernement composée de... — Vous fixerez, messieurs le nombre de membres que vous jugerez convenable dans votre majorité — qui sera investie de tous les pouvoirs du gouvernement et qui aura pour mission expresse de résister à l'in-

Revue de la presse.

— Deux sentiments s'affirment aujourd'hui dans la presse parisienne : une adhésion patriotique à la formation du gouvernement de la défense nationale, dans l'intérêt du salut du pays, et le désir de voir la nation appelée à se prononcer sur les formes ultérieures de ses institutions politiques.

« Une proclamation du gouvernement provisoire, dit le *Journal des Débats*, nous annonce la fin du gouvernement personnel. Les hommes qui l'ont signé sont certainement assez éclairés pour comprendre que le pays ne veut pas plus du gouvernement personnel de onze particuliers que celui d'un seul. »

de la Vistule, en partant de la Silésie, et en suivant les vraies frontières de la Russie rouge, le Dniester jusqu'à l'embouchure de la Podhorce, enfin, les frontières accoutumées, entre la Pologne et la Moldavie.

La république de Pologne (1) fut d'ailleurs reconnue et demeura puissante, malgré son démembrement.

Les trois traités latéraux qui authentiquent ce partage sont du 14-23 juillet 1772 et ne sont que l'exécution d'un plan déjà ancien dans la pensée des spoliateurs.

II

1793

Vingt ans après l'accomplissement de cette première iniquité politique et sociale, les trois puissances voisines de la Pologne annoncèrent officiellement l'intention de partager de nouveau entre elles le territoire de leur vieil ennemi. Ce dessein fut effectué par la voie diplomatique le 9 avril 1793. En guise de préliminaires de traités, la Prusse envahit les terres de la Grande-Pologne, de Thorn, et de Dantzic (janvier 1793). La Russie s'empara d'une immense partie de la Lithuanie et de la Ruthénie, en attendant que le deuxième partage fût légitimé (fait étrange !) par la Diète polonaise de Grodno, comme le premier l'avait été par la Diète polonaise de Varsovie, en 1775. Par le traité définitif conclu à Grodno avec Catherine II, le roi de Pologne céda à la Russie : tous les pays marqués sur la carte, compris dans une ligne fictive commençant près de la pointe de la Scmigalle, se dirigeant sur la lisière du

palatinat Wilno, passant près de la frontière de la Gallicie, qu'elle côtoie jusqu'à la rivière du Dniester et aboutissant à la frontière actuelle de la Russie, de ce côté. Cette singulière convention obtint l'assentiment forcé des Ordres et des Etats généraux de la République de Pologne et du grand-duché de Lithuanie.

La *Patrie*, comme nous l'avons fait dès le premier moment, comme le font aussi tous les journaux, demande que « l'union et la concorde soient générales entre tous les citoyens. » Elle souhaite aussi que « le suffrage universel soit consulté aussitôt que les circonstances le permettront, afin que toute la nation puisse exprimer nettement et librement sa volonté. »

« Le Pays tient à ce qu'on sache que depuis un mois il ne faisait plus de politique ; qu'il n'avait qu'un but, qu'une pensée, qu'un devoir : « Soutenir l'élan de la nation contre les Prussiens, soutenir les grands principes de l'ordre, de la famille, de la religion et de la propriété. »

Quant au *Constitutionnel*, il n'en appelle pas du verdict des événements. Une seule chose le préoccupe : la défense nationale. « Quelque irrégulière que soit l'origine du gouvernement actuel, dit-il, il porte aujourd'hui le drapeau de la France ; il a la charge de notre honneur, de notre salut, de notre indépendance. » A ce titre, les vœux du *Constitutionnel* sont pour le nouveau gouvernement.

« Le Peuple français fait « ses réserves les plus expresses contre « la proclamation de la République » jusqu'à la décision du peuple souverain. »

« L'Opinion nationale réserve pour plus tard ce qu'elle aurait à dire sur « la façon passablement irrégulière dont la République est subitement venue au monde, et sur la nécessité de soumettre les résolutions de Paris à la ratification de la province. »

« L'Avenir national a de bonnes paroles. « La République, dit-il, dans la crise où nous sommes, ne s'appuie pas seulement sur ceux qui, depuis longtemps, se sont déclarés pour elle ; elle s'appuie aussi sur ceux qui ne se sont pas ouvertement déclarés contre elle ; non-seulement sur tous les amis de la liberté, mais sur tous les Français amis de leur pays, de son honneur, de son indépendance. »

« Le Siècle ne veut ni proclamations, ni phrases ; ce qu'il veut, c'est savoir combien nous avons de fusils, combien de cartouches ? Quel sera le rôle de l'armée, de la garde mobile, de la garde nationale, dans le grand drame qui se prépare ?

M. Veuille est humoristique, malgré la gravité solennelle des événements. Voici un échantillon de son récit :

En attendant qu'il attaque nos murailles, le canon de la Prusse nous a donné la République. Cela s'est fait hier entre midi et deux heures, sans qu'on ait entendu un coup de fusil. Quelqu'un qui n'a pas dit son nom, a proclamé un gouvernement. Un certain nombre de députés de la majorité ont laissé une protestation chez le concierge du palais à côté. Ils sont vingt-cinq, dit-on, peut-être trente.

Le vieux monsieur Crémieux rentre dans son vieux ministère de la justice ; le vieux monsieur Garnier-Pagès pense à rentrer dans son vieux ministère des finances ; tous emmenagent ça et là. Mais, durant cette fête des crémaillères, le Prussien marche.

Non moins âpre, mais plus grave, la *Gazette de France* a un dur langage. Elle s'exprime ainsi :

Nous avons eu le 2 décembre, nous avons le 4 septembre : nous ne sortons pas en France des violences et des usurpations.

Du gouvernement ultra-bonapartiste de Jérôme David et Clément Duvernois, nous voici ar-

palatinat Wilno, passant près de la frontière de la Gallicie, qu'elle côtoie jusqu'à la rivière du Dniester et aboutissant à la frontière actuelle de la Russie, de ce côté. Cette singulière convention obtint l'assentiment forcé des Ordres et des Etats généraux de la République de Pologne et du grand-duché de Lithuanie.

La plupart des historiens, et notamment Lévesque, en son *Histoire de Russie*, ont confondu ce partage avec le suivant.

III

1795

Les puissances limitrophes de la malheureuse contrée qui nous occupe, convaincues, disent les Actes diplomatiques, de l'impossibilité de la République de Pologne, résolurent de procéder à un démembrement total non sans saisir provisoirement leur proie, avant même qu'elle fût taillée en morceaux. Catherine II s'empara de la Courlande et de Jimigalle, fiefs de la Pologne, mais déjà donnés par l'impératrice Anne à son favori Biren et alors possédés par Biren II. La Prusse avait pris, avant tout accord, Krakovie et tout son palatinat, lequel fut rendu aux Allemands-Autrichiens. Mais Frédéric-Guillaume obtint en compensation Varsovie et son territoire, c'est-à-dire la Grande-Pologne. Ainsi Brzesk devint le point central des frontières des trois Etats. La Vistule sépara la Prusse de l'Autriche ; le Bug divisa l'Autriche de la Russie. Le Nièmen marqua la limite entre les possessions des Russes et des Prussiens. Par une bizarrerie dont on trouve des exemples dans notre histoire, au temps de la première race des rois de France, la ville de Grodno fut divisée en deux, entre Frédéric-Guillaume et Catherine.

rivés d'un bond au gouvernement ultra-rouge de Rochefort et Arago !

Décidément, M. de Bismark a du bonheur. M. Janicot ne veut, du reste, penser aujourd'hui qu'à l'organisation de la défense. Il attend les membres du gouvernement nouveau à l'œuvre, et il leur recommande de ne pas oublier que « chacun de leurs acts, dans les circonstances actuelles, une portée exceptionnelle. »

La nouvelle de l'avènement de la République en France a produit une vive émotion en Angleterre. L'opinion, de l'autre côté de la Manche, semble incliner vers la confiance dans le retour prochain de la paix.

Nous ignorons quel a été l'effet produit en Allemagne par cet événement capital. Aucun de tous les journaux allemands parvenus ce matin à Paris ne mentionne encore la proclamation de la République française.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, annonce, sur la foi d'un télégramme de Saint-Petersbourg, qu'il se pourrait que le cabinet russe proposât bientôt la réunion d'un congrès.

Aujourd'hui a dû avoir lieu à Madrid une grande manifestation en l'honneur de la République française, et pour demander la suppression de l'article de la Constitution qui établit la forme monarchique en Espagne.

M. Emilio Castelar vient d'adresser, au nom de la minorité républicaine des Cortès, aux membres du gouvernement provisoire de Paris une dépêche sympathique, pour saluer en eux l'avènement du droit et l'inauguration d'une ère nouvelle de liberté et de paix pour toute l'Europe.

Puisse cette aube de temps meilleurs se lever un jour sur notre infortuné continent !

GEORGES DE MOLLY.

LE MANIFESTE DE M. JULES FAVRE.

Nos lecteurs trouveront plus loin, la circulaire par laquelle le ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, fait connaître à nos agents diplomatiques le changement de régime survenu en France et caractérise la situation prise par le nouveau gouvernement dans les circonstances si graves que traverse le pays.

Il y a deux parties très distinctes dans cet important document : la partie des récriminations, où se retrouve l'ancien orateur de l'opposition avec toute l'amertume de ses critiques ; la partie vraiment politique, celle où le ministre parle et expose son programme.

De ces deux parties, nous laisserons volontiers de côté la première, car le temps des discussions rétrospectives est passé ; nous applaudissons hautement à la seconde.

Après avoir appelé cette parole du roi de Prusse, qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie, M. Jules Favre demande, aujourd'hui que la dynastie est tombée, si ce souverain veut « continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous, et s'il veut donner le spectacle « de deux nations qui s'entre-détruisent, oubliées de l'humanité, de la raison et de la science. » La question étant posée en ces termes, le nouveau ministre ajoute avec une logique irréfutable que, si la guerre continue, c'est la Prusse qui en aura la responsabilité devant le monde et devant l'histoire. Il déclare, dans tous les cas, que la France ne cédera ni un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses.

Le traité entre la Russie et l'Autriche est daté de Saint-Petersbourg 23 décembre 1794 — 3 janvier 1795. L'accord entre la Russie et la Prusse est daté du même lieu, 13-24 octobre 1795.

La s'arrête la science des annalistes modernes. Les partages suivants, quoique réels et authentiques, comme on le verra, ont tout à fait échappé à l'observation des historiens.

IV

1807

Dans les campagnes de Napoléon I^{er} contre la Prusse et l'Autriche, les légions polonaises avaient aidé l'Empereur à reconquérir sur la Prusse, tout ce qu'elle avait débordé dans les trois partages de la Pologne qui viennent d'être exposés. On pouvait croire que Napoléon, reconnaissant cet éminent service, rétablirait les affaires de ses alliés naturels et reconstruirait, au moins en partie, ce royaume de Pologne, barrière opposée par la géographie autant que par la politique aux envahissements des Slaves du Nord (1). Des circonstances malheureuses déjouèrent ces projets. Des obstacles imprévus entravèrent ces justes desseins. On accomplit (comme il advient souvent dans la vie) tout ce qu'on voulait élever. Par les traités de Tilsit (7 et 9 juillet 1807), Napoléon laissa à la Prusse les territoires par elle acquis en 1772, concéda à la Russie la province de Rialstok et créa le grand-duché de Varsovie qu'il accorda au roi de Saxe. Cette création inattendue affaiblissait

(1) Malgré quelques dissentiments parmi les géographes et les historiens et en diversité des deux souches russe et polonaise, il paraît évident qu'il y a à la base deux familles (généralisées, soit, mais sœurs) de cette famille slave primitive si riche qu'elle ne se ressemblait pas à elle-même et que ses enfants étaient eux-mêmes des princes.

La résolution de combattre jusqu'au bout est exprimée avec la véhémence et patriotisme énergique qui est dans tous les cœurs. « Après les forêts, dit M. Jules Favre : les remparts ; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre ; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait ; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y péirait. »

Il n'y a pas, en France, deux manières de voir à ce sujet : quand il s'agit de l'intégrité du territoire, un même sentiment invincible unit toutes les âmes patriotiques.

M. Jules Favre rend à l'héroïsme de notre armée un hommage auquel tout le monde s'associera. Ses revers, Dieu merci, n'ont point atteint son honneur. Si, après des alternatives de succès et de défaites, elle a fini par succomber dans la triste journée du 1^{er} septembre, c'est qu'elle avait deux ennemis à vaincre : le premier, c'était le nombre, elle en avait triomphé le 31 août ; le second, c'était l'imprévoyance, avec laquelle cette grande guerre a été conduite ; aucun héros ne pouvait compenser le manque de vivres et de munitions.

Comme on le voit, la circulaire de M. Jules Favre place la question sur le terrain élevé de la raison, de l'humanité et du droit. Il a parfaitement raison de dire qu'une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance. Une paix honteuse, qui la voudrait ? qui la signerait ? Le traité qui l'imposerait serait déchiré le lendemain par le patriotisme indigné. Il n'y a que deux choses possibles : une paix non pas glorieuse puisque la fortune des armes nous a trahis, mais honorable, ou une guerre à outrance par tous les immenses moyens dont la France peut disposer. C'est à la Prusse de choisir ; c'est à l'Europe à juger quels devoirs lui imposent les prétentions de la Prusse et les résolutions de la France.

Georges de MOLLY.

Nous n'avons pas d'expression qui puisse peindre notre admiration pour notre héroïque armée, sacrifiée par l'impétuosité du commandement suprême, et cependant plus grande par ses défaites que par les plus brillantes victoires.

Car, malgré la connaissance des fautes qui la compromettaient, elle s'est immolée, sublime, devant une mort certaine, et rachetant l'honneur de la France des souillures de son gouvernement.

Honneur à elle ! La nation lui ouvre ses bras ! Le pouvoir impérial a voulu les diviser, les malheurs et le devoir les confondent dans une solennelle étreinte. Scellée par le patriotisme et la liberté, cette alliance nous fait invincibles.

Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite.

Cette situation, je la précise en quelques mots ; je la soumetts au jugement de mon pays et de l'Europe.

Nous avons hautement condamné la guerre, et, protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées.

Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien commun et notre commun bouclier ; nous étions convaincus que ces forces morales assurait à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civile, des chefs élus ; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol.

Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique. Nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer.

De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale.

La dynastie est à terre. La France libre se lève.

Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous ?

Veut-il donner au monde du dix-neuvième siècle ce cruel spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent, et qui, oubliées de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres ?

Libre à lui ; qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire !

Si c'est un défi, nous l'acceptons.

Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.

Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance.

Nous ne traiterons que pour une paix durable.

Ici, notre intérêt est celui de l'Europe entière, et nous avons lieu d'espérer que, dégagée de toute préoccupation dynastique, la question se posera ainsi dans les chancelleries.

Mais fussions-nous seuls, nous ne faiblirons pas.

Nous avons une armée résolue, des forts bien pourvus, une enceinte bien établie, mais surtout les poitrines de trois cent mille combattants décidés à tenir jusqu'au dernier.

Quand ils vont pieusement déposer des couronnes aux pieds de la statue de Strasbourg, ils n'obéissent pas seulement à un sentiment d'admiration enthousiaste, ils prennent leur héroïque mot d'ordre, ils jurent d'être dignes de leurs frères d'Alsace et de mourir comme eux.

Après les forts, les remparts ; après les remparts, les barricades. Paris peut tenir trois mois et vaincre ; s'il succombait, la France, debout à son appel, le vengerait ; elle continuerait la lutte, et l'agresseur y péirait.

Voilà, monsieur, ce que l'Europe doit savoir. Nous n'avons pas accepté le pouvoir dans un autre but. Nous ne le conserverions pas une minute si nous ne trouvions pas la population de Paris et la France entière décidées à partager nos résolutions.

Je les résume d'un mot devant Dieu qui nous entend, devant la postérité qui nous jugera : nous ne voulons que la paix. Mais si l'on continue contre nous une guerre funeste que nous avons condamnée, nous ferons notre devoir jusqu'au bout, et j'ai la ferme confiance que notre cause, qui est celle du droit et de la justice, finira par triompher.

C'est en ce sens que je vous invite à expliquer la situation à M. le ministre de la Cour près de laquelle vous êtes accrédité, et entre les mains duquel vous laisserez copie de ce document.

Agrez, monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le 6 septembre 1870.

Le ministre des affaires étrangères,
JULES FAVRE.

Le Journal officiel publie :
1^o Une proclamation du Gouvernement provisoire à l'armée, disant :
« En abolissant la dynastie qui est responsable de nos malheurs, la France a accompli un grand acte de justice. Elle a fait en même temps un acte de salut.
« Pour se sauver, la Nation avait besoin de ne plus relever que d'elle-même et de ne compter que sur deux choses : sa résolution, qui est invincible, et votre héroïsme qui n'a pas d'égal.
« Nous ne sommes pas le Gouvernement d'un parti, mais un Gouvernement de défense nationale ; nous n'avons qu'un but, qu'une

velle-Gallie (partie occidentale de la contrée) conquise en 1795 par les Allemands. Comme il fallait bien que la Russie eût sa part de proie, on donna à l'empereur Alexandre l'arrondissement de Tarnopol, c'est-à-dire dans la partie la plus orientale de l'ancienne Gallie un territoire renfermant quatre cent mille âmes, en exceptant la ville de Brody. Le *Nouveau Recueil* de Martens ajoute à ce que nous avons fait connaître des actes accomplis au détriment des Polonais, les avantages faits par l'Autriche à la Saxe : savoir que (outre la Gallie occidentale), un arrondissement autour de Krakovie, sur la rive droite de la Vistule, le cercle de Zamosc dans la Gallie orientale (ancienne Gallie), Wieliczka, enfin tout le pays des mines de sel doivent appartenir en commun à l'Empereur d'Autriche et au roi de Saxe.

Tous ces démembrements encourageaient les puissances voisines à poursuivre un but depuis longtemps rêvé : la destruction définitive de la nationalité polonaise.

(La suite au prochain numéro)

volonté, le salut de la patrie par l'armée et la Nation. »
2^o Un décret qui abolit le timbre des journaux et des autres publications, et portant :
Tous les fonctionnaires publics sont déliés de leur serment.
Le serment politique est aboli.
Les ambassadeurs de France à Londres, à Vienne et à Saint-Petersbourg sont révoqués.
Tout Allemand non muni d'une autorisation spéciale, sera tenu de quitter le département et celui de Seine-et-Oise, dans 24 heures, sous peine d'être passibles de lois militaires.
M. Bertholon est nommé préfet de la Loire.
Une circulaire de Gambetta dit que notre nouvelle république n'est pas un gouvernement comportant les dissensions intestines ; qu'il est un gouvernement de défense nationale, une République de combat à outrance contre les envahisseurs.

Paris, 6 septembre 8 h. 35 m. du matin.
Le Journal officiel de la République Française publie diverses proclamations et divers décrets du gouvernement de défense nationale.
Une proclamation de M. Kératry, préfet de police, dit que la Révolution a pour but, comme en 1792, l'expulsion de l'étranger.
Un décret dissout le Corps législatif, abolit le Sénat, et proclame l'amnistie politique.
Un ordre parfait n'a pas cessé de régner.
La République est proclamée à Lyon, Bordeaux, Grenoble et autres grandes villes.

Voici le texte exact de la lettre envoyée par Napoléon III au roi de Prusse.
Nous croyons pouvoir affirmer que c'est le seul vrai :
« N'ayant pas de commandement dans l'armée, et ayant résigné mes pouvoirs entre les mains de l'Impératrice régente, je remets mon épée au roi de Prusse. »

— Une entrevue a eu lieu entre le roi de Prusse et Napoléon III. Il a été décidé après cette entrevue que Napoléon III serait interné dans une place forte allemande, Mayence croyons-nous. — *Gaulois.*

Proclamation du général Trochu.
Le gouverneur de Paris a adressé cette proclamation à la garde nationale de Paris :
Gardes nationaux de la Seine,
Le général de la Motterouge est appelé à l'honneur de vous commander, succédant au général d'Autemare qui emporte dans sa retraite votre affection, vos regrets et vos respects.
Vétéran de Crimée et d'Italie, votre général reprend son épée pour défendre avec vous la cité et vos foyers. Vous mettez en lui la confiance que vous accordiez à son digne prédécesseur ; cette confiance sera récompensée, et elle fera notre force quand l'heure des périls sera venue.
Le moment approche où la France enverra en même temps au combat toutes ses générations valides, les fils disputant pied à pied à l'ennemi l'Alsace, la Champagne et la Lorraine, les péres défendant Paris.
Les événements me font le chef du général de la Motterouge, et il veut bien oublier qu'il a été le mien dans d'autres temps. C'est vous dire dans quelle affectueuse solidarité nous nous associerons tous deux à vos épreuves et à vos efforts.

Chronique locale
ET DÉPARTEMENTALE
Révocation du conseil général de la Loire.
La révocation du Conseil général de notre département est, à notre sens, un fait extrêmement regrettable.
Le conseil général n'est pas un corps politique, c'est un corps délibérant, qu'il était loisible au préfet de ne pas convoquer.
La commission administrative instituée pour le remplacer ne contient aucun des éléments nécessaires à sa constitution. En effet, sur trente conseillers, 26 ont été choisis parmi les habitants de St-Etienne ; et malgré toute la confiance que nous inspire le patriotisme des citoyens stéphanois, nous nous demandons quelle pourra être leur compétence, quand il s'agira des intérêts de cantons auxquels les nouveaux élus sont, pour la plupart, complètement étrangers.
Il convenait aussi de ne pas oublier que les conseillers révoqués étaient en possession de la confiance absolue de leurs concitoyens. Il suffirait donc aujourd'hui que quelques-uns d'entre eux refusassent d'accepter la révocation dont ils sont l'objet et par suite déclarassent nulles et non avenues les opérations des conseils de révision et les autres affaires dont ils sont appelés à connaître, pour susciter dans les campagnes des manifestations malheureuses, et peut-être pour empêcher d'aboutir les levées que les douloureuses circonstances que nous traversons vont rendre nécessaires au salut de la patrie. Nous signalons ces dangers à l'autorité préfectorale, et nous l'adjurons de rapporter son arrêté.
Dans aucun département pareille mesure n'a été prise ; la Loire n'a pas mérité d'être ainsi mise hors la loi.
E. MARION.

Le Salut Public parlant de quelques engagés volontaires lyonnais au 82^e de ligne, disait hier :
« Ces braves jeunes gens se sont héroïquement battus à la désastreuse boucherie de Sedan. Tous sont prisonniers et plus ou moins grièvement blessés.
Honneur à eux et à leurs familles !
Parmi les noms cités, nous remarquons celui de M. Claudius Montvenoux de Roanne.
Nous avons l'honneur de connaître particulièrement M. Claudius Montvenoux, et c'est avec bonheur que nous lui adressons ici nos

Caporaux :
MM. Gatille ; — Banchet ; — Poupon ; — Prudhon ; — Margotton ; — Chatelar ; — Achintre ; — Gauthier.
4^e COMPAGNIE (section de l'Est).
MM. Miraud, capitaine.
Langlade, lieutenant.
Majoux, sous-lieutenant.
Dumas, sergent-major.
Lacome, sergent-fourrier.

Sergents :
MM. Coindre ; — Heitz ; — Magneux ; — Poirier.
Caporaux :
MM. Coste ; — Chollet ; — Pavy ; — Epinat ; — Verger ; — Ducoux ; — Cordellière ; — Pierrard ; — Linière.
5^e COMPAGNIE (section du Nord).
MM. Robelin, capitaine.
Fleurial, lieutenant.
Lacour, sous-lieutenant.
Sirot, sergent-major.
Ressort, sergent-fourrier.

Sergents :
MM. Demaudre ; — Alliot ; — Cognet ; — Dé-goutte.
Caporaux :
MM. Lachat ; — Odin ; — Magneux ; — Bon-giron ; — Bataret ; — Bezacier ; — My-ron ; — Goutaland.
6^e COMPAGNIE (section du centre).
MM. Pignollet, capitaine.
Paire Auguste, lieutenant.
Muset, sous-lieutenant.
Paget, sergent-major.
Dadolle, sergent-fourrier.

Sergents :
MM. Pellet ; — Simon ; — Durier ; — Dubost.
Caporaux :
MM. Montvenoux ; — Prelange ; — Bonnevoy ; — Périssé ; — Balonzet ; — Auboyer ; — Moncigny ; — Rozier.

INSTRUCTIONS.
M. le délégué est chargé d'installer le nouveau Conseil et de l'inviter à nommer son maire et son adjoint.
Il devra expliquer au Conseil que le gouver-nement de la République veut l'ordre le plus par-fait, le respect des droits de tous. L'empire s'est constamment défendu des populations rurales, tout en déclarant qu'il avait pleine confiance dans leur intelligence et leur patriotisme. C'est pour-quoi il avait enlevé aux municipalités le droit de nommer leurs maires. Le gouvernement de la République, qui pense que la nation doit se gouverner elle-même, comme la commune doit s'administrer elle-même, appelle tous les con-seils municipaux à choisir librement leur maire. A l'avenir la commune doit être indépendante, et ne plus relever de fonctionnaires, comme les Prêtres et Sous-Prêtres, qui, étrangers au pays, choisis par faveur, n'entendaient rien aux affaires municipales.
La principale mission du Conseil, à l'heure pré-sente sera, d'organiser la défense nationale. M. le Délégué fera comprendre aux conseillers et gardes nationaux réunis l'urgence d'une rapide organisa-tion. Dans quelques jours l'ennemi peut être au milieu de nous ; si nous savons nous préparer, nous le repousserons ; mais si nous négligeons de le faire, il nous massacrera nous, nos femmes et nos enfants, après avoir dévasté le pays. Que les habitants de chaque commune fassent donc à la Patrie le sacrifice d'une partie de leur jour-née pendant la semaine qui va suivre. A quoi leur servirait-il d'avoir levé leurs récoltes et en-semencé leurs terres, si dans quelques jours les Prussiens venaient tout mettre au pillage, comme ils l'ont fait en Alsace, en Lorraine, où le gouver-nement impérial n'avait pas voulu laisser orga-niser la défense nationale.
Cette organisation de la garde nationale séden-taire, doit être très-simple.
Le Conseil qui en est chargé doit laisser de côté toutes les lois, toutes les formalités écrites, pour suivre la seule loi qui doit nous régir pendant cette crise : la loi du salut public.
Le bon sens, la justice, voilà les seules règles à consulter.
En conséquence,
Le Conseil municipal devra comprendre, dans les cadres de cette garde, tous les hommes val-ables de 17 à 65 ans, pouvant manœuvrer un fusil et soutenir une marche.
Ces hommes devront sans retard nommer leurs chefs : Capitaine, Lieutenant, Sous-Lieutenant, Sergent-Major ; quatre Sergents, huit ou seize Caporaux, en ayant soin de les prendre, si cela est possible, parmi les anciens mili-taires.
Ainsi organisée, la compagnie devra obéir au Capitaine. L'absence à l'exercice, aux heures fixées par les chefs, devra être punie des peines suivantes : Réprimande devant le front du corps, amende de la valeur de un à dix jours de travail, salle de police.
Le Délégué invitera le Conseil municipal à veiller à la rigoureuse exécution de ces ins-tructions.
Le Maire et le Capitaine pourront requérir la remise de toutes les armes qui existent dans la commune, afin de les utiliser pour l'ins-truction des gardes nationaux.
Le Sous-Préfet enverra incessamment des armes.
Commencer en ce moment la plus légère in-fraction à ses devoirs, ce serait trahir la patrie. Le Sous-Préfet de Roanne compte sur le pa-triotisme de tous les habitants de l'arrondisse-ment ; il espère qu'ils se montreront dignes descendants des héros de 1792 qui, au cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE ! ont su délivrer le sol sacré de la patrie.
Cette circulaire devra être lue aux Conseillers municipaux, d'abord en la salle du Conseil, en-suite aux Conseillers municipaux et gardes nationaux réunis, sur la place de la Mairie.
Vu par le délégué, pour le Sous-Préfet :
H. AUDIFFRED.
SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

7^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

République Française.
Les instructions données par la Sous-Prefec-ture de Roanne sont les suivantes :
1^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du matin, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
2^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
3^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
4^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
5^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
6^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
7^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
8^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
9^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.
10^o Le Maire et le Capitaine devront se réunir tous les jours à 8 heures du soir, à la salle de la Mairie, pour l'organisation de la garde nationale.

La lettre-circulaire suivante a été adres-sée au Président de la Chambre de Commerce de Roanne :
« Paris, le 8 septembre 1870.
Le Ministre des finances à MM. les Présidents des Chambres de Commerce.
« Monsieur, un grand nombre de chambres de commerce et des plus importantes exposent que le commerce et l'industrie rencontrent en ce moment les plus grandes difficultés pour l'encaissement du papier déplacé, c'est-à-dire des effets recouvrables sur toutes les places où il n'existe pas de suc-cursales de la Banque ; que ces difficultés viennent encore ajouter aux embarras de la situation, en privant les commerçants et industriels de la dispo-nibilité de ressources considérables. Elles demandent donc avec instance que les Trésoriers généraux, par eux-mêmes ou par leurs subordonnés, se chargent de l'encaissement de ces effets déplacés.
« J'ai l'honneur de vous communiquer une copie de la circulaire que je viens d'adresser aux Trésoriers généraux pour leur faire connaître l'opinion et le désir de l'administration sur cette question, et je ne mets pas en doute que ces comptables s'empressent de donner au commerce et à l'industrie toute l'aide et le concours conciliables avec les exigences de leur service et le soin de leur responsabilité.
« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma consi-dération très-distinguée.
« Signé, ERNEST PICARD. »

Le Ministre des finances à MM. les Trésoriers généraux des départements.
« Monsieur, un grand nombre de chambres de commerce et des plus importantes exposent que le commerce et l'industrie rencontrent en ce moment les plus grandes difficultés pour l'encaissement du papier déplacé, c'est-à-dire des effets recouvrables sur toutes les places où il n'existe pas de suc-cursales de la Banque ; que ces difficultés viennent encore ajouter aux embarras de la situation en privant les commerçants et industriels de la disponibilité de ressources considérables. Elles demandent avec instance que les comptables du Trésor, trésoriers généraux, receveurs particuliers et percepteurs, se chargent de l'encaissement de ces effets déplacés, et elles rappellent qu'en 1848, une mesure analogue fut adoptée par l'administration.
« Le recouvrement des effets de commerce ren-tre dans la catégorie des opérations de banque que les trésoriers généraux sont autorisés à faire sous leur responsabilité et dans la mesure des concec-nances du service.
« Dans les circonstances ordinaires, il est vrai, l'administration a plutôt recommandé aux trésoriers généraux de se montrer sobres de ces opérations, dont le trop grand développement pouvait avoir l'inconvénient de détourner les comptables de leur travail administratif et de trop absorber leur temps et leurs soins, au détriment du service.
« Mais, dans les circonstances actuelles, alors qu'il s'agit de venir en aide au commerce et à l'in-dustrie et de leur rendre un service réel, l'admini-stration s'empresse de faire connaître à ses agents que, loin de s'opposer à ce qu'ils prêtent leur concours aux commerçants et industriels pour le recouvrement de leurs effets, elle ne pourrait que les engager à se donner aussi large que la prudence et le soin de leur responsabilité le permettraient, comptant d'ailleurs sur leur zèle et leur dévouement pour que son service propre n'ait nullement à en souffrir.
« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma consi-dération distinguée.
« Signé, ERNEST PICARD. »

Garde nationale de Roanne.
L'organisation de la garde nationale de Roanne est désormais un fait accompli. Elle se compose de six compagnies correspondant aux sections électorales.
On élut élus officiers et sous-officiers :
1^{re} COMPAGNIE (section du midi).
MM. Reverdy, capitaine.
Fabre, lieutenant.
Bernicat, sous-lieutenant.
Bonneton Claude, sergent-major.
Balouzet Louis, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Paire Antoine ; — Vachot Alexis Antoine ; — Lausdat Jules ; — Vernay-Ramondy Claudius.
Caporaux :
MM. Verger François ; — Morel, corroyeur ; — Sorin, tisseur ; — Champromis Louis ; — Notin, marchand ; — Dubernet, tail-leur ; — Saunier Jérôme ; — Ralitte aîné.

2^e COMPAGNIE (section du faubourg Mulsant).
MM. Grivolat Gabriel, capitaine.
Baud Jean Marie, lieutenant.
André Fernand, sous-lieutenant.
Duverrière, sergent-major.
Gonin, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Merret ; — Raby ; — Aylé ; — Momery.
Caporaux :
MM. Lasseigne ; — Balavy ; — Chollet ; — Gallet ; — Paire ; — Debas ; — Guerin ; — Ingénieur.

3^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

4^e COMPAGNIE (section de l'Est).
MM. Gatille ; — Banchet ; — Poupon ; — Prudhon ; — Margotton ; — Chatelar ; — Achintre ; — Gauthier.
5^e COMPAGNIE (section du Nord).
MM. Robelin, capitaine.
Fleurial, lieutenant.
Lacour, sous-lieutenant.
Sirot, sergent-major.
Ressort, sergent-fourrier.

6^e COMPAGNIE (section du centre).
MM. Pignollet, capitaine.
Paire Auguste, lieutenant.
Muset, sous-lieutenant.
Paget, sergent-major.
Dadolle, sergent-fourrier.

7^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

8^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

9^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

10^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

11^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

12^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

13^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

14^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

15^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

16^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

17^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

18^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

19^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

20^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

21^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

22^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

23^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

24^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

25^e COMPAGNIE (section du faubourg Clermont).
MM. Brun Xavier, capitaine.
Marillier Anthelme, lieutenant.
Lafay, mécanicien, sous-lieutenant.
Robert Jules, sergent-major.
Beluze Félix, sergent-fourrier.
Sergents :
MM. Beaujeu ; — Servajean ; — Alex ; — Rongier.

ture aux Délégés chargés d'organiser la Garde nationale dans l'arrondissement, ont été mal comprises par un certain nombre de personnes. Il ne s'agit pas d'une levée militaire faite par le Gouvernement provisoire, mais de l'organisation de la *Garde nationale sédentaire*, chargée de la défense de l'arrondissement.

Dans cette circulaire, il est fait seulement un appel au patriotisme et à la bonne volonté des hommes valides de 17 à 20 ans et de 55 à 65 ans, qui ne sont pas soumis à ce service, comme les hommes de 20 à 55 ans.

On comprendra qu'en ce moment, la défense nationale est la loi suprême.

Pour le Sous-Préfet : le délégué,
H. AUDRIED.

Modification de l'itinéraire de tirage au sort et de la révision

Le Préfet de la Loire,
Vu les instructions ministérielles, prescrivant de hâter le plus possible les opérations de tirage au sort et de la révision des jeunes gens de la classe de 1870 ;
Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de modifier l'itinéraire du conseil de révision pour les dites opérations dans les cantons de Feurs et de Saint-Galmier et dans l'arrondissement de Roanne ;

Arrêté :

- Art. 1^{er}. Les tableaux de recensement de la classe de 1870 seront examinés et le tirage au sort et les opérations de la révision seront effectués dans les divers cantons désignés ci-dessus aux lieux, jours et heures fixés ci-après :
- Feurs, mercredi 14 septembre, à 8 h. matin.
- Saint-Galmier, mercredi 14 septembre, à 3 h. soir.
- Roanne, dimanche 11 septembre, à 9 h. matin.
- Parcels, dimanche 11 septembre, à 3 h. soir, à Roanne.
- Saint-Hon-le-Châtel, lundi 12 septembre, à 9 h. matin, à Saint-Germain-Lespinasse.
- La Pacaudière, lundi 12 septembre, à 1 h. soir, à Saint-Germain-Lespinasse.
- Charlieu, mardi 13 septembre, à 7 h. matin.
- Belmont, mardi 13 septembre, à midi, à Charlieu.
- Saint-Symphorien-de-Lay, mercredi 14 septembre, à 7 h. matin, à Roanne.
- Néronde, mercredi 14 septembre, à 2 h. soir, à Balbigny.
- Saint-Germain-Laval, jeudi 15 septembre, à 8 h. matin.
- Saint-Just-en-Chevalot, jeudi 15 septembre, à midi, à Saint-Germain-Laval.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes administratifs, publié aussitôt après sa réception et affiché en placard, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département.
Fait à Saint-Etienne, le 6 septembre 1870.
Le préfet de la Loire,
CÉSAR BERTHOLON.

CITOYENS,

Nommé préfet de la Loire par le gouvernement de la République, je n'ai rien à vous apprendre de mes sentiments et de mes bonnes intentions :
Affermir la République, sauver la Patrie, assurer l'ordre.
Nous pensons tous de même. Je demande l'appui des bons citoyens.
Pas de tumulte, pas de tentatives contre le gouvernement établi, pas de manœuvres clandestines : elles seraient sévèrement réprimées.
La protection des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de l'autorité républicaine. Pas de puérilités craintes.
Avec l'aide et les conseils des citoyens que je me suis adjoints, j'espère remplir dignement la mission qui m'est confiée.
Élevons-nous tous à la hauteur des circonstances.
UNION ET LIBERTÉ ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !
Salut et fraternité.
Le préfet de la Loire,
CÉSAR BERTHOLON.

LE PRÉFET DE LA LOIRE.

Citoyens,

La République est avant tout un gouvernement de défense nationale.
Tous ceux qui portent un cœur dévoué à la patrie, ont compris la nécessité de s'y rallier. Dès les premiers jours et jusqu'à présent, le calme le plus parfait a régné ; mais il y a des gens qui ne peuvent renoncer ni à leurs ambitions ni à leurs rancunes.
Ces mauvais citoyens honteux du rôle qu'ils jouent, n'osent pas se montrer au grand jour ; ils se livrent contre le Gouvernement actuel à des manœuvres coupables ; ils s'acharnent à dénigrer dans l'ombre les grands citoyens qui se sont dévoués au salut de la France ; ils lancent dans le public des bruits sinistres qui ont pour but de décourager les populations.
Dans un moment où nous avons besoin de toutes nos forces, et de toute notre énergie et de l'union la plus parfaite, ils sèment la division et la discorde.
Quelle que soit mon désir d'agir avec modération, je serai forcé, si cela continue, de recourir aux moyens de répression les plus inflexibles.
Ceux qui ne craignent pas de trahir ainsi la patrie dans le moment où elle est le plus menacée, seront livrés aux tribunaux afin que justice en soit faite.
J'invite tous les maires, tous les fonctionnaires publics et tous les citoyens qui comprennent la nécessité de maintenir l'ordre et la sécurité publique, à signaler immédiatement ceux qui tendent ainsi à énerver les courages à détruire la confiance que nous devons tous au Gouvernement actuel.
Il ne dépendra pas de moi et de la population éminemment patriote de ce département que la patrie soit défendue et l'ordre maintenu, malgré toutes les intrigues.
Citoyens,
La bonne volonté ne manque pas à vos administrateurs ; donnez leur votre concours et votre appui,
St-Etienne le 9 septembre 1870.
Le préfet de la Loire,
CÉSAR BERTHOLON.
Paris, 8 septembre, 9 h. soir.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

L'ennemi s'avance sur Paris en trois corps d'armée. L'un est arrivé à Soissons, dans le département de l'Aisne ; l'avant-garde de ce corps a sommé Laon qui a fermé ses portes et résisté. L'interruption des communications télégraphiques avec Eprenay et Château-Tierray fait croire que l'ennemi est sur ces deux points. Les communications subsistent avec Mézières, Epinal

et Mulhouse. On n'a aucune nouvelle du maréchal Bazaine ; le bruit de la mort de Mac-Mahon n'est pas officiellement confirmé. A Paris, ordre parfait. Les habitants ont accueilli avec de vives démonstrations de confiance l'assurance donnée par le Gouvernement que les approvisionnements étaient largement suffisants pour deux mois.

Le préfet du Rhône mande que l'accord s'est établi entre lui et le Comité qui avait d'abord pris la direction des affaires.

Ordre parfait.
M. Esquiros, arrivé à Marseille, est acclamé. Les opérations de révision se poursuivent dans tous les départements activement et avec ordre. La garde mobile demande à marcher. Plusieurs bataillons sont à Paris ou en marche.
Pour copie conforme :
Le Préfet de la Loire,
CÉSAR BERTHOLON.

— Par arrêté ; du Préfet de la Loire, le Conseil général est dissous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dépêches télégraphiques
Paris, le 4 septembre 1870, à 6 heures du soir.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

A MM. les Préfets, Sous-Préfets, Gouverneur général de l'Algérie, Généraux, et à toutes les stations télégraphiques de France.
La déchéance de l'Empereur a été prononcée au Corps législatif ; la République a été proclamée à l'Hôtel-de-Ville. Un gouvernement de défense nationale composé de 11 membres, tous députés de Paris, a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire. Les noms sont : Arago Emmanuel, Crémieux, Favre Jules, Ferry, Gambetta, Garnier Pages, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Simon Jules. Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Pallikao. Veuillez faire afficher immédiatement et au besoin proclamer par le crieur public la présente déclaration.
Le Ministre de l'Intérieur,
LÉON GAMBETTA.

Pour copie conforme :
Le Maire PEILLON.
Paris, 4 septembre 1870, 9 heures 55 du soir.

Paris est debout, le nouveau gouvernement est acclamé partout avec enthousiasme, et pas le moindre désordre.

Le général Trochu est nommé ministre de la Guerre ; Gambetta, ministre de l'Intérieur ; Crémieux, ministre de la Justice ; Jules Simon, ministre de l'Instruction publique ; De Kératry, Préfet de police ; Etienne Arago, maire de Paris.

Pour copie conforme :
Le Maire PEILLON.
Paris, 4 septembre 1870, 9 heures 55 du soir.

Le général Trochu, gouverneur de Paris, a été nommé membre du gouvernement de défense nationale installé à l'Hôtel-de-Ville. Il prend le portefeuille de la guerre et ses collègues lui ont décerné la présidence.
Pour copie conforme :
Le Maire PEILLON.

Proclamation.

Le maire et les conseillers de la ville de Roanne à leurs concitoyens,
La République a été proclamée à Paris.
Nous faisons appel à tous les hommes de cœur pour concourir à son établissement et à son fonctionnement régulier au milieu de la crise terrible que nous avons à traverser.
La République, c'est le gouvernement du pays par le pays, et non pas le gouvernement du pays par un seul homme. C'est le gouvernement fort par excellence, fort de la force morale parce qu'il s'exerce non point au nom d'un homme, mais au nom de la nation.
La liberté a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.
La condition indispensable de son existence est l'ordre dans la liberté.
Le maire et les conseillers municipaux comptent sur le patriotisme des habitants de Roanne pour conserver cet ordre qui, seuls de mauvais citoyens pourraient troubler.
Vive la République ! Et en son nom soyons tous unis pour chasser l'Étranger.
Fait à l'Hôtel-de-Ville le 4 septembre à 10 heures du soir.

Habitants de Roanne,
Le conseil municipal s'occupera aujourd'hui de l'organisation de la garde nationale sédentaire.

Il invite tous les électeurs qui voudront en faire partie à venir s'inscrire à l'Hôtel-de-Ville, à partir de 8 heures du matin.

Il publiera ultérieurement le règlement de cette garde nationale.
Lundi, 5 septembre 1870, une heure du matin.
Le Maire, PEILLON.

Dépêches télégraphiques

Paris.
Nominations : M. Abrial est nommé procureur de la République à Saint-Etienne. M. Lecot est nommé juge d'instruction.
L'Officiel dit : « Le pouvoir gisait à terre ; ce qui avait commencé par un attentat finissait par une désertion ; nous n'avons fait que ressaisir le gouvernail échappé de mains impuissantes, mais, l'Europe a besoin qu'on l'éclaire ; il faut qu'elle connaisse par d'irrésistibles témoignages que le pays est avec nous ; il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais le peuple entier debout, organisé et représenté par une assemblée qui puisse porter en tous lieux et en dépit de tous les désastres l'âme vivante de la Patrie ! »
En conséquence, le gouvernement décrète que les collèges électoraux sont convoqués le 16 octobre pour élire une assemblée nationale constituante. Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 13 mai 1849. Le nombre des membres de l'assemblée sera de 750.
Le Corps diplomatique ayant fait connaître qu'en cas d'investissement de Paris il serait forcé de s'éloigner, le gouvernement déterminera la ville dans laquelle aura lieu sa réunion ; il a décidé qu'il s'y ferait représenter par une députation prise dans son sein ; cette députation aurait à la fois pour mission d'entretenir des

relations avec les cabinets étrangers et de continuer dans les départements la défense nationale.

Les opérations des conseils de révision ont lieu dans tous les départements avec une régularité et un ordre parfaits. Partout les jeunes gens se montrent pleins d'ardeur et demandent à marcher contre l'ennemi.

République française.
Le ministre de l'Intérieur à MM. les préfets et sous-préfets.

Paris, 7 septembre 1870, à 4 h. 33 m. du soir.
Nous apprenons que sur quelques points du territoire, la Société française de secours aux blessés, faisant partie de l'Internationale, a été entravée dans sa marche pour porter en tous lieux à nos soldats les soins qu'exige leur état. Il importe que les soulagements puissent être prodigués, partout où elles se trouvent, à celles des victimes de nos champs de bataille que la marche des armées tient éloignées ou dispersées.

En conséquence, veuillez donner avis utile à tous les Citoyens pour qu'ils aient à faciliter et favoriser par tous les moyens la circulation des médecins, infirmiers, ou autres délégués de la Société, et informez-les que les membres et auxiliaires de la Société, protégés qu'ils sont par la convention internationale de Genève, ont le devoir de traverser toutes les lignes armées des belligérants, pour accomplir leur mission humanitaire. C'est grâce à cette convention que nos blessés peuvent être secourus, même sur le sol occupé par les troupes ennemies.

Le présent avis sera affiché pendant toute la durée de la guerre aux portes des mairies de toutes les communes dans la République française.

Le ministre de l'Intérieur,
GAMBETTA.

Consul français de Bâle au ministre de la guerre.
Saint-Louis, 5 septembre, 10 h. 40 m.

3,000 Prussiens en garnison à Mutt-rholz ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour se rendre devant Strasbourg où une sortie avait tué huit à dix mille hommes et pris des canons.

De jeudi à vendredi, à Strasbourg, les ennemis sont venus sur des pontons, entre la porte des Juifs et la porte d'Austerlitz, et ont été mitraillés jusqu'au dernier homme, à travers le port des Pêcheurs.

Grand mouvement de francs-tireurs et de paysans armés dans le Hart et entre Chalampé et Kembs.

Faible colonne mobile de Badois avec deux obusiers sur la rive droite.
Sept cents hommes seulement à Fribourg.
(Sous toutes réserves.)
Le ministre de l'Intérieur,
GAMBETTA.

Vienne, 6 septembre.
Tous les journaux parus ce matin rendent hommage à la droiture et à la loyauté des hommes qui composent le gouvernement de la République française.

Le journal hongrois et polonais expriment les plus vives sympathies pour la France et constatent avec admiration les efforts héroïques qu'elle fait pour défendre l'intégrité de son territoire.
Vienne, 6 septembre, soir.

La Tagespresse publie les dépêches suivantes :
Milan, 6.
Un aide de camp du roi est arrivé ici. Il s'est rendu immédiatement à Monza pour conférer avec le prince Humbert, qui doit prendre le commandement en chef de l'armée. Une grande effervescence se manifeste parmi les républicains.

Naples, 6.
Il y a ici une grande agitation contre le gouvernement. On crie partout : Rome en République ! A bas le ministère ! De nombreuses arrestations ont eu lieu. Les troupes sont consignées.

Les journaux de Vienne disent à propos des projets de médiation des puissances, que M. de Beust est convaincu qu'il ne suffit pas de se présenter devant les belligérants avec des bases précises de paix, mais que les puissances médiatrices doivent d'abord se concerter sur la forme de la médiation et sur les moyens par lesquels cette médiation serait éventuellement appuyée.

On annonce la mort du comte Trapini.
Vienne 6 septembre, soir.

A la suite du discours qu'il a prononcé dans la Diète de Galicie, M. Julien Klazko a écrit à M. de Beust pour donner sa démission de conseiller de ministère. M. Julien Klazko dit dans cette lettre :

« Oblige envers la France pour vingt années d'hospitalité libéralement accordée, et convaincu que l'immense péril que la victoire définitive de la Prusse aurait pour l'équilibre européen et pour l'existence même de l'Autriche, j'ai fait appel, devant une assemblée de Polonais, aux anciennes sympathies polonaises qui me semblent s'accorder entièrement avec le dévouement des Polonais aux intérêts de l'Autriche. En agissant ainsi et en accomplissant un devoir de conscience, je ne me faisais pas illusion sur la grave responsabilité personnelle que j'assumeais comme fonctionnaire du gouvernement. »

M. Klazko termine en envoyant sa démission à M. de Beust dont il loue le grand cœur et le caractère généreux.
Bruxelles, 7 septembre.

L'Étoile belge publie une dépêche de Vironn donnant les détails suivant : Le bombardement de Montmédy a cessé ; une partie de la ville est détruite.

Les Prussiens ont changé de position. On croit qu'ils ont quitté les environs et rejoignent leur corps.
— On mande de Berlin, 6 septembre (officiel). — St-Menehould, 5 septembre.

Avant la bataille de Beaumont, le 30 août, l'armée de Mac-Mahon comptait encore plus de 120,000 hommes.
Le transport en Allemagne des prisonniers, parmi lesquels 50 généraux, continue : Nos armées continuent leur marche sur Paris.

Lille, 5 septembre.
M. Testelin est nommé commissaire du gouvernement républicain à Lille. C'est un homme honorable, modéré et jouissant de l'estime publique.

— La nouvelle de la mort de Mac-Mahon, annoncée par plusieurs journaux, est démentie par d'autres.
Dieu veuille que ce héros soit conservé à la France !

Le Gouvernement de la défense nationale a décrété :
La fabrication, le commerce et la vente des armes sont absolument libres.

Les désastres.

La correspondance qu'on va lire est empruntée au *Siclé* :
Bouillon, samedi 3 septembre.

Je n'ai pas encore vu le champ de bataille, et cependant, sans sortir de Belgique, j'ai été témoin d'une désolation si grande que tout ce que je puis vous écrire restera de beaucoup au-dessous de la réalité.

J'ai quitté Florenville ce matin à la première heure, en compagnie d'un officier belge détaché pour surveiller la frontière.

La route qui conduit de Florenville à Bouillon, et qui serpente à travers les forêts de l'Ardenne, offrait le spectacle le plus étrange.

De longues files de voitures françaises émigrant vers la Belgique en encombraient la chaussée ; de temps en temps des soldats français, sans armes, blessés, montraient leurs têtes au sommet de ces voitures.

Les femmes pleuraient, et les vieillards maudissaient hautement les auteurs de ce désastre.
Voilà ce que j'ai vu de la France ; elle a fait tout entière emportant ce qu'elle a pu, pendant que ses villages brûlent et que ses enfants succombent.

A mi-chemin, on rencontre la ferme des Trois-Ruisseau, qui se trouve à gauche de la route, entourée de prairies, de coteaux boisés et de bruyères.

La, campaient au milieu des prés et des taillis plus de mille familles françaises.
Accroupies sous des gourbis de feuillages, les femmes font la soupe en plein air, pendant que les hommes vont chercher du bois pour alimenter le feu.

Ceux qui en ont eu le temps ont chassé devant eux leurs troupeaux, qui paissaient librement au milieu de cette foule bigarrée.

Les bœufs ont pris la prairie, et les cochons s'égaient avec indifférence à travers les bois. J'ai trouvé là quelques soldats français non désarmés ; ils voulaient regagner la frontière, ne se doutant pas qu'ils sont prisonniers par le fait seul de l'avoir franchie. J'ai obtenu qu'on leur laissât leur fusil, mais ils n'iront pas loin, les malheureux, sans être obligés de remettre leurs armes.

Les Prussiens ont tout pris, tout saccagé, tout brûlé. Ils proclament pourtant bien haut qu'ils ne font pas la guerre à la nation. Voilà pour longtemps la misère qui s'abat sur notre pauvre patrie. Que feraient nos paysans s'ils n'avaient pas la Belgique auprès d'eux ? Je suis heureux de pouvoir rendre un public hommage à la population belge, qui se fait une joie d'accueillir les émigrés français. Toutes les maisons, sans excepter les plus pauvres, s'empresstent de les héberger et de les recevoir. La neutralité peut être une belle chose au droit des gens, mais il est sûr que la sympathie pour la France est plus forte qu'elle.

Bouillon est plein de soldats et d'officiers français.
Je vais pousser une pointe en France et percer si je puis jusqu'au champ de bataille. Pendant trois jours la boucherie n'a pas cessé. Les pertes des Prussiens sont infinies, mais les nôtres sont irréparables. La victoire nous a souri au commencement de chaque journée. Le soir venu, les troupes fraîches de l'armée prussienne ont toujours achevé la défaite. Les manœuvres prussiennes ont toujours eu pour but de nous jeter sur le territoire belge. Ils n'y ont réussi que partiellement.

L'estimation de nos pertes est encore impossible. Il y a, disent les paysans, des montagnes de cadavres ! J'ai vu des chevaux échappés qui avaient du sang jusqu'aux jarrets. Je vous disais hier qu'il n'y avait pas en dans l'histoire moderne de bataille aussi sanglante. Je crois maintenant que le nombre des morts dépasse infiniment tout ce qu'on peut imaginer.

Du champ de bataille de Sedan, 4 septembre.
Je n'ai pu vous adresser depuis deux jours que des fragments de correspondance, tant les événements se sont succédé avec rapidité. L'arrivée de l'Empereur à Bouillon, et les faits désastreux dont cette fuite est une épisode, ont retardé d'un jour ma visite au champ de bataille. J'en suis presque heureux, car ce que je vais vous écrire ne perdrait rien en exactitude, et je me suis épargné bien des horreurs en laissant aux survivants le temps d'enterrer les morts.

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette plaine est encore un théâtre atroce, dont vous ne pouvez vous faire une idée, et devant lequel j'ai été frappé de stupeur et d'étonnement.

Pour protéger le passage de la Meuse, devenu nécessaire par cette poursuite, le maréchal avait laissé sur son aile droite le général de Failly, avec vingt mille hommes et de la cavalerie, près du village de Beaumont. De Failly, faute de grand garde se laissa surprendre en plein midi pendant que ses soldats bivaquaient, perdit ses campements, et vint jeter le désordre parmi les troupes de Mac-Mahon, au moment même où celles-ci passaient la rivière à Mouzon. Le combat devint en cet endroit très-meurtrier. Cependant Mac-Mahon réussit à passer au prix d'assez lourds sacrifices d'hommes et de chevaux.

Le 30, un combat presque général s'engagea sur la rive droite de la Meuse, à Carignan, contre l'armée du prince Frédéric-Charles et celle du roi de Prusse, campées dans les bois qui longent la frontière belge jusqu'à la route de Bouillon. Les Français couchèrent sur leurs positions de la rive droite, mais durent repasser la Meuse le 31. Pendant cette journée, il n'y eut pas d'engagement sérieux. Le lendemain matin, 1^{er} septembre, nos sentinelles avancées s'aperçurent que les Prussiens, à la faveur de la nuit et d'un brouillard très-épais, avaient passé la Meuse sur deux points qui faisaient face à nos ailes, qu'on avait minés la veille, mais qu'on avait négligé de faire sauter.

Dès cinq heures du matin, le canon grondait sur toute la ligne, sur un développement de près de deux lieues : notre aile gauche était appuyée sur Sedan.

À six heures, Mac-Mahon, grièvement blessé à la cuisse d'un éclat d'obus, céda le commandement au général de Wimpffen. Jusqu'à onze heures, l'armée française gagna du terrain et refoula tous contre la Meuse, les bataillons prussiens. Les villages de Balan et de Bazailles furent pris et repris, et finalement incendiés.

Tout à coup l'artillerie du prince Charles, qui faisait face à notre droite, cessa son feu ; nos soldats s'élançèrent à la baïonnette ; mais bientôt ils la virent reparaître à leur flanc droit et protéger l'arrivée en ligne du prince royal de Prusse, qui se jetait sur nos derrières avec au moins six cents hommes.

Pendant ce temps, un troisième corps prussien débordait notre gauche par la route de Bouillon à Sedan.

Nous tentâmes de ce côté un effort suprême pour rompre le cercle de feu qui se resserrait sans cesse autour de nous. A Givonne et à La

Chapelle, le combat devint une véritable boucherie.

Le soir arrivait, il fallut retrégader. Nous étions enfermés dans un cul-de-sac, dont Sedan était le sommet. Toute l'armée se jeta dans la place, protégée dans sa déroute par le feu de la forteresse.

Il paraît que Sedan, trop étroite pour contenir une armée de cent mille hommes, ses bagages, ses munitions, ses chevaux et ses blessés, offrit alors le spectacle du plus affreux désordre. On s'étouffait dans les rues, on marchait sur les blessés, et pendant ce temps les bombes et les boulets prussiens commençaient à pleuvoir sur la ville, frappant sans distinction les habitants et les soldats.

La position n'étant plus tenable, le lendemain matin, les troupes purent lire, affichée partout, la proclamation suivante :
« Soldats !

« Hier, vous avez combattu contre des forces très-supérieures. Depuis le point du jour jusqu'à la nuit vous avez résisté à l'ennemi avec la plus grande valeur et brulé jusqu'à la dernière cartouche. Épuisés par cette lutte, vous n'avez pu répondre à l'appel qui vous a été fait par vos généraux et par vos officiers pour tenter de gagner la route de Montmédy et de rejoindre le maréchal Bazaine.

« 2,000 hommes seulement ont pu se rallier pour tenter un suprême effort. Ils ont dû s'arrêter au village de Calan et rentrer à Sedan, où votre général a constaté avec douleur qu'il n'existaient ni vivres ni munitions de guerre.

« On ne pouvait songer à défendre la place, car sa situation rend incapable de résister à la nombreuse et puissante artillerie de l'ennemi.
« L'armée, réunie dans les murs de la ville, ne pouvant ni en sortir, ni la défendre, les moyens de subsistance manquant pour la population et pour les troupes, j'ai dû prendre la triste détermination de traiter avec l'ennemi.

« Envoyé hier au quartier général prussien avec les pleins pouvoirs de l'empereur, je ne puis d'abord me résigner à accepter les clauses qui m'étaient imposées.

« Ce matin seulement, menacé d'un bombardement auquel nous n'aurions pu répondre, et je me suis décidé à de nouvelles démarches, et j'ai obtenu les conditions dans lesquelles vous sont évitées, autant qu'il a été possible, les formalités blessantes que les usages de la guerre traquent le plus souvent en pareille circonstance.

« Si nous ne restons plus, officiers et soldats, qu'à accepter avec résignation les conséquences de nos nécessités, contre lesquelles une armée ne peut lutter ; manque de vivres et manque de munitions pour combattre.

« J'ai du moins la consolation d'éviter un massacre inutile, et de conserver à la patrie des soldats susceptibles de rendre encore dans l'avenir de bons et brillants services.

« Le général commandant en chef,
« DE WIMPFFEN. »

Non, l'histoire n'y croira pas. Voilà ce qu'en moins de six semaines l'ineptie, l'ignorance et peut-être la trahison ont fait de l'armée française. Hier, près de 100,000 hommes, prisonniers avec armes et bagages sont sortis des murs de Sedan, ont défilé devant l'armée prussienne, et, parqués comme des moutons, commencent aujourd'hui leur douloureux voyage en Allemagne.

Voici le début de la campagne de Prusse, de la marche triomphante que le second empire avait promise à nos soldats !
Je voudrais bien savoir pourquoi le Napoléon qui ne sait pas gagner les batailles ne marche pas à la queue de la colonne, puisque, ne s'étonnant pas fait tuer, il est prisonnier comme elle !
Bouillon, 4 heures du soir.

J'assiste au couronnement de l'édifice. L'empereur est dans la chambre voisine de celle où je vous écris, hôtel de la Poste, à Bouillon. Je déjeunais tout à l'heure avec deux ou trois officiers français, me faisant expliquer la bataille d'avant-hier, et me proposant d'aller voir ce qui reste encore de ce combat, c'est-à-dire des morts et des débris, lorsqu'un paysan vint s'asseoir auprès de nous et se fit servir à déjeuner. S'assurant qu'il n'avait affaire qu'à des compatriotes, il nous avoua qu'il arrivait de Sedan par les forêts, que l'armée tout entière avait capitulé, que l'empereur était pris, et que lui-même, officier d'artillerie, n'avait pas voulu consentir à signer sa défaite ; qu'il avait fui sous un habit de paysan, gagné la frontière, et qu'il espérait rentrer en France pour mettre son épée au service du gouvernement de Paris.

Malgré l'inraisemblance de son récit, nous y crûmes pleinement, car depuis longtemps nous vivions d'absurdités et de cauchemars. Vingt minutes après, j'entends crier dans la rue : « Voici l'empereur ! »

Je mets le nez à la fenêtre et j'aperçois sur le pont quelques cavaliers belges, l'épée au poing, puis un landau à deux chevaux, au fond duquel je reconnais l'empereur, en costume de général, presque souriant.

Une seconde voiture contenait une escorte d'officiers prussiens mêlés ; puis quelques voitures d'équipage où se pressaient les grands laquais verts que vous savez ; tout à fait au bout du cortège, d'autres cavaliers belges, c'était tout.

L'empereur descendit de voiture devant l'hôtel, traversa la place à pied au milieu d'une foule silencieuse.

Je me préparais à descendre comme les autres, lorsqu'on vint me prier fort poliment de vouloir bien céder ma chambre à Sa Majesté. Pendant que je bouclais ma valise, l'empereur entra et je me retirai.

Je m'abstiens de vous répéter les commentaires de la foule. L'humiliation profonde que tout Français doit éprouver à cette heure est le seul sentiment qui survive.

Cette fin burlesque est un châtiement suffisant.
Les gens de sa suite, les valets de cour qui grouillaient autour de moi pendant que je vous écris commencent à critiquer la politique et le reste.

On voit bien que le maître est tombé. Vous pensez que je ne puis mêler ma voix à ces huées. — Arnold Henryot.

— M. Trévard, nouveau Préfet, est nommé Vicaire à Bruliois les ;
M. Wondrychowski est nommé deuxième Aumônier du Patronage, à Saint-Etienne.

Londres, le 30 août 1870.
— Les puissances neutres ont résolu, à l'issue de la première bataille, de faire aux puissances belligérantes la proposition d'un congrès qui serait convoqué à Berlin. La Russie a promis d'obtenir que la Prusse accédât à cette invitation.

Hier, à midi et demi, un bataillon de volontaires bretons a traversé Paris.

Plutôt mourir que d'être vaincus! Avec leur chapeau rond, orné de la cocarde nationale et leur simple blouse, ces soldats improvisés avaient un air martial qui émerveillait la foule.

Des vingt mille engagés volontaires kabylois, tant à pied qu'à cheval, dont on parlait ces jours derniers, 10,000 sont déjà arrivés à Lyon, et les 10,000 autres suivent à quelque distance.

Au moment d'une invasion dans un pays pris comme le nôtre au dépourvu, dit le Public, le manque de munitions peut se faire sentir, surtout chez nos concitoyens, relégués loin des grands centres.

Chlorate de potasse, 2 parties. Prussiate jaune de potasse, 1. Sère, 1. Conserver séparément dans un endroit sec les substances pulvérisées à l'avance et les mélanger au moment du besoin.

Les Prussiens avaient tellement hâte de se débarrasser des prisonniers de la division Douay, qu'une colonne de Français, appartenant presque tous à l'administration hospitalière, a été dirigée sur Stettin, et une autre colonne sur Spandau.

Un journal du Havre dit que la princesse Mathilde est arrivée à Dieppe pour y prendre le steamer anglais pour New-Haven.

Jusqu'à présent, X... avait vécu tant bien que mal, mais hier la Providence, sur laquelle il comptait par trop, l'abandonna, et le soir il était obligé de serrer la boucle de son pantalon: il n'avait rien pris de la journée.

Le lendemain matin, c'est-à-dire hier, il eut une idée, tout comme M. de Girardin. En prison, on sera forcé de me nourrir, de me chauffer, de me loger; allons en prison, et d'un pas résolu il se rendit au bureau du commissariat central de police.

Pardon, monsieur, dit-il en s'adressant à

un employé, vous m'obligeriez infiniment en me faisant arrêter; le temps est si mauvais, qu'il me serait fort agréable de passer la fin de l'hiver en prison; à du moins, j'aurais ce que je n'ai pas en liberté.

On lui répondit qu'on ne pouvait satisfaire à sa demande, qu'il fallait avoir commis quelque méfait pour être arrêté.

Quel méfait? demanda-t-il. Mais... un vol, des coups et blessures, des injures, lui fut-il répondu.

A peine ce dernier mot venait-il d'être dit, que, prenant sa casquette, qu'il avait négligé de retirer de dessus sa tête, il la lançait au visage de son interlocuteur en l'injuriant grossièrement.

Il venait de commettre le délit nécessaire pour son incarcération, et de suite il a été arrêté et conduit là où il demandait à aller... en prison.

Histoire de myope (d'après l'International): Un personnage, préoccupé et myope, se heurte contre une vache que traînait un paysan.

Pardon, mille pardons, madame. Puis, s'apercevant de son erreur, il part d'un éclat de rire.

Un instant après, il cogne une dame. Comment! s'écrie-t-il impatienté, c'est encore, toi vieille vache!

UN AMI DES CHATS. — Un citoyen de Columbus, mort récemment à Columbus, Etat d'Ohio, a consacré par testament toute sa fortune à la fondation d'un hôpital de chats.

Depuis que les domestiques se mettent à assassiner leurs maîtresses, Mlle X..., du théâtre de... est avec son cocher d'une politesse qui frise la platitude.

Le dénouement d'un drame. — Adolphe L..., artiste d'un de nos théâtres secondaires, vivait depuis longtemps déjà en fort mauvaise intelligence avec sa femme, et presque tous les jours des scènes scandaleuses avaient lieu entre les deux époux.

Ab oui! dit la femme, plus d'une fois j'ai pensé à m'empoisonner, et je le ferai. Alors mouroons ensemble; je vais aller chercher du poison, et nous en prendrons chacun notre part.

Un bon Stop dans le Charivari. Deux personnages: une femme de chambre et un valet de chambre qui porte les traces d'une semelle de botte sur sa redingote, un peu plus bas que les reins.

Eh bien, mon pauvre Joseph, qu'est-ce donc qui vous est arrivé par derrière?

Vous voyez, Mamzelle Julie, c'est monsieur qui vient de me relever de mes fonctions.

UNE BONNE INTENTION MÊCONNUE. — Après avoir enterré gaiement le carnaval, un habitant de Firminy, le sieur Montmartin, songea qu'il vivait depuis 19 mois séparé de sa femme, réfléchit, trouva que cette absence était suffisamment prolongée et qu'il était temps de reprendre la vie commune.

Voilà ce qui a motivé la comparution du sieur Montmartin devant la chambre correctionnelle.

Précaution est mère de sûreté. — Depuis que les domestiques se mettent à assassiner leurs maîtresses, Mlle X..., du théâtre de... est avec son cocher d'une politesse qui frise la platitude.

Le dénouement d'un drame. — Adolphe L..., artiste d'un de nos théâtres secondaires, vivait depuis longtemps déjà en fort mauvaise intelligence avec sa femme, et presque tous les jours des scènes scandaleuses avaient lieu entre les deux époux.

Ab oui! dit la femme, plus d'une fois j'ai pensé à m'empoisonner, et je le ferai. Alors mouroons ensemble; je vais aller chercher du poison, et nous en prendrons chacun notre part.

Et aussitôt l'infortuné époux se rend à la pharmacie voisine et demande de l'arsenic pour détruire les rats, qui, dit-il, font chez lui de grands dégâts.

Ordinairement, observe le pharmacien, je ne délivre pas de substances vénéneuses sans ordonnance de médecin, mais comme je vous connais, je pense pouvoir faire une exception.

Puis il remet à Adolphe un petit paquet en l'engageant à s'en servir avec précaution.

De retour chez lui, l'artiste désespéré prend deux verres, y divise le poison en deux et le délaye avec de l'eau. Ensuite, sans articuler un seul mot, il présente l'un des verres à sa femme, prend lui-même l'autre, et, à un signal qu'il fait, tous les deux vident leur verre.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Et aussitôt l'infortuné époux se rend à la pharmacie voisine et demande de l'arsenic pour détruire les rats, qui, dit-il, font chez lui de grands dégâts.

Ordinairement, observe le pharmacien, je ne délivre pas de substances vénéneuses sans ordonnance de médecin, mais comme je vous connais, je pense pouvoir faire une exception.

Puis il remet à Adolphe un petit paquet en l'engageant à s'en servir avec précaution.

De retour chez lui, l'artiste désespéré prend deux verres, y divise le poison en deux et le délaye avec de l'eau.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Ma femme, es-tu morte? — Non, répondit-elle, pas encore; et toi? — Moi non plus.

Table with 4 columns: Mercoriale, Lapalisse, Roanne, Charleville, Moutbrison. Lists various goods and their prices.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom 42-1 907

AVIS GÉNÉRAL M. et Mme NORMAND Dentistes, rue Saints-Elisabeth, 83. A ROANNE Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste.

HERNIÉS Sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. Par M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. 838 26-12

A VENDRE Avoines, Foin et Pailles S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne.

A VENDRE D'OCCASION UNE MACHINE A VAPEUR VERTICALE, DE LA FORCE De quatre Chevaux Avec ses accessoires. Le tout presque neuf S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE Le docteur PLASSARD prévient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M. Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. 1 fr. 50 le flacon. Dépôts: à Roanne, M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, M. CHAUVIN, pharm.; à Saint-Etienne, M. ARNAULT, pharmacien.

A LOUER BEAU MAGASIN et Vastes Dépendances Rue Impériale, 23, à Roanne. S'y adresser.

Mme Vve JOURLIN, café-restaurant, boulevard du Midi, prévient le public qu'elle a une grande quantité de lits bien organisés et bien tenus pour logements militaires, au prix de 1 fr. 50 pour un lit et un seul jour, 1 fr. pour un lit et plusieurs jours.

Les sieurs BOURRIENNE et EPINAT Marchands-tailleurs, rue Sully portent à la connaissance de MM. les gardes nationaux qu'ils traiteront à des prix très-modérés tout ce qui concerne leur uniforme, soit pour le corps d'officiers ou gardes nationaux.

CONSOMMÉ SPONT B. S. G. D. G. POTAGE GRAS TOUT PRÉPARÉ remplaçant le pot-au-feu. TAPIOCAS SPONT garanti pur Brésil. MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS. (Exiger la signature.)

CHAMBONNIÈRE Successeur de M. RAFFIN, serrurier, rue Impériale, 54, à Roanne. Brevet s. g. d. g. pour un système d'enrouleur mécanique pour stores tentes, chassis mobile, etc.

Il continue à faire, comme son prédécesseur, les Appareils Orthopédiques et Tutour Pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale. 395

Vente au rabais. Engrais de première qualité à 15 francs les 100 kilos au lieu de 20. S'adresser au liquidateur de la Sablrière-Stéphanoise à Saint-Etienne. En l'étude de M. BUHET, notaire rue de Foy, 6. 844

A VENDRE UN Fonds de Chaudronnerie Bien achalandé Situé au Coteau de Roanne S'adresser à M. ROBERT LÉONARD, propriétaire dudit fonds, aison Vicairie, au Coteau. 932

MM. RAVELLI FRÈRES Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que, tout en continuant plus que jamais leur profession d'entrepreneurs de plâtrerie et de peintures, ils ont joint et ouvert à Roanne, rue Impériale, n° 36, et rue des Minimes, n° 29, un important magasin de peintures et drogueries au détail, et tiennent à l'instar des grandes villes une grande spécialité de couleurs broyées et toutes préparées, faites et broyées dans les ateliers contigus au magasin et visibles à tout œil connaisseur, depuis les couleurs les plus ordinaires jusqu'aux couleurs extra-fines, garanties siccatives en 10 heures.

En outre ils ont une spécialité pour tous articles de broserie de peinture, pour les vernis des peintres en voitures, et tiennent un, dépôt de rosaces, motifs en carton-pierre, bronzes de toutes nuances, articles de la maison Montillot, pour les articles de la plâtrerie et accessoires de moulures.

L'URBAINE AGENCE DE ROANNE M. PÉLISSIER Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes CONTRE L'INCENDIE & SUR LA VIE Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur. Valeurs assurées par la Compagnie: QUATRE MILLIARDS, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS, DEUX CENT DEUX MILLE, HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE FRANCS.

ON TROUVERA A L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL Certificat modèle n° 5 — pour Soutien de Famille. Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve. Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère. Certificat modèle n° 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement. Certificat modèle n° 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année. Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants. Certificat modèle Q n° 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

LA GAULOISE (LIMITED) Compagnie internationale d'assurances à primes fixes Capital Social SIX MILLIONS de Francs SIÈGE SOCIAL: à PARIS, rue du Cardinal-Fesch, 29; DIRECTION-INSPECTION DE ROANNE Comprenant: La Loire, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Cantal. Directeur-Inspecteur: A. LACHAUME, ancien inspecteur d'assurances, 4 Quai de l'Île à Roanne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: MM. BARRILET, propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine, à Paris. MM. HUBERT DE SAINTE-CROIX, banquier, administrateur de la Compagnie spéciale de réassurances maritimes, à Paris. HUBERT, propriétaire et manufacturier à Lhrie. JOURLELE, entrepreneur de travaux publics, à Paris. LARIVIÈRE, de la maison Blanc-Larivière et Co, banquier, à Paris. MIMRETT, (baron), industriel et propriétaire à Roubaix. WALFORD, esquire, F.-S.-S., avocat, administrateur de la Compagnie de la Reinsurance et de la Compagnie des Accidents, à Londres.